



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Réf. : CR 2020-09

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 12
Présents : 12

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2020

Présents :

Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Raphaël SPINELLI, Christelle FOREST, Claudette DUBOIS, Emilie CLERC-ROGUET, Cédric COMMARD, Angélique MORAND, Marie-Noëlle SAPIN, Pascale GUIGONNAT, Pascale VULLO.

Absents excusés :

Rudi RIFFART, Marie-Dominique RYCKEBOER, Alexandre GROBEL.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pascale GUIGONNAT

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 10 ET 16 JUILLET 2020

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1- Délibération portant sur la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et l'intercommunalité.

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal de désigner un membre titulaire et membre suppléant au sein de la CLETC.

Après avoir délibéré,



JUVIGNY

Réf. : CR 2020-09

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Monsieur Rudi RIFFART représentant titulaire,
- Monsieur Denis MAIRE représentant suppléant

4.2- Délibération portant sur la désignation d'un représentant au poste de « Correspondant Défense ».

Depuis 2002, un poste de « correspondant défense » a été créé au sein des conseils municipaux par décision ministérielle.

Le conseiller municipal désigné « correspondant défense », deviendra l'interlocuteur privilégié de la délégation militaire départementale. Il sera le relai indispensable pour expliquer la politique de défense de notre pays, devra connaître le « parcours citoyens » de nos jeunes français et être un acteur local de promotion de la mémoire et du patrimoine.

Suite au renouvellement des conseils municipaux,

Il est demandé au conseil municipal de désigner un correspondant défense.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de désigner Madame Christelle FOREST.

4.3- Délibération portant sur la désignation d'un référent sécurité routière.

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le préfet souhaite rappeler aux maires l'importance de la prise en compte, dans le cadre de leurs missions, de la sécurité routière, axe prioritaire des politiques publiques menées depuis 2020.

Afin de prendre en compte au mieux les enjeux, il est proposé de désigner au sein du conseil municipal un élu référent sécurité routière dont la posture transversale permettra :

- D'être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des acteurs locaux,
- De diffuser les informations relatives à la sécurité routière,
- De contribuer à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune (PLU ; ZAC,...)
- De piloter ou de participer aux actions de prévention menées sur la commune,
- De participer à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.

Il convient donc de désigner un référent sécurité routière qui sera accompagné dans sa mission par la Direction Départementales des Territoires.

Après avoir délibéré,



JUVIGNY

Réf. : CR 2020-09

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Pascale VULLO.

4.4- Délibération portant sur la Convention constitutive d'un groupement de commande entre les communes de Saint-Cergues, Machilly et Juvigny. Dans le cadre du marché portant sur réservation de berceaux dans une structure d'accueil de la petite enfance

Afin de mutualiser la procédure de passation d'un marché public pour la réservation de berceaux dans une structure d'accueil de la petite enfance, les communes de Saint-Cergues, Machilly et Juvigny ont souhaité la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la commune de Saint-Cergues.

Sa mission consiste, au nom et pour le compte des membres du groupement à coordonner la définition des besoins, assurer la rédaction du dossier de consultation, conduire la procédure de passation du marché, signer et notifier le marché.

Il assure la gestion administrative du marché dans sa globalité (reconductions, avenants, sous-traitances), il gère le précontentieux, le contentieux, et éventuellement le règlement amiable des litiges relatifs à l'exécution du marché.

Les membres du groupement émettent les bons de commandes et s'assurent, pour ce qui les concerne, de leur bonne exécution et de régler la part de marché qui leur incombe.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement, la commune de Saint-Cergues en étant le coordonnateur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention.

4.5- Délibération portant sur la redevance d'occupation du domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L.2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la Voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Réf. : CR 2020-09

Considérant qu'ils ne confèrent par de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public comme suit :

- A 300 euros annuel pour l'utilisation d'une surface de 10m² à raison d'une fois par semaine,
- A 600 euros annuel pour l'utilisation d'une surface de 10m² à raison de deux fois par semaine.

4.6- Délibération portant sur Délibération portant sur la création d'un poste d'ATSEM suite à la diminution du temps de travail

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'effectif en cette rentrée scolaire 2020 est de 30 élèves dont un enfant en grande section de maternelle. Par conséquent le poste d'ATSEM est impacté par cette diminution.

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail, il convient de diminuer le temps de travail.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que l'agent a accepté la diminution de temps de travail proposée

Considérant que la diminution du temps de travail est supérieure à 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi, il convient de procéder à la suppression du poste et à la création d'un nouveau poste.

Considérant que le Comité technique doit se réunir le 24 septembre pour rendre son avis sur la suppression du poste,

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création :

- d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet (15h00) pour assister l'enseignant dans les missions de surveillance, d'animation, d'hygiène et de sécurité des enfants.

Il précise que la suppression sera proposée au conseil dès lors que le comité technique aura rendu son avis.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la proposition de Monsieur le Maire, soit la création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet de 15h00 hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2020.



JUVIGNY

4.7- Délibération portant sur la demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) – Projet d'extension des équipements publics

Pour financer en partie le projet d'extension des équipements publics, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS). En effet, les CDAS sont destinés à financer des projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités dans les domaines suivants :

- Réalisation et rénovation de logements accessibles à tous,
- Construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderie, restaurants, etc...)
- Constructions et rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques, etc...) et d'équipements publics,
- Construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels,
- Aménagements urbains ou de voirie,
- Préservation, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine,
- Projet de développements local.

Le projet d'extension des équipements publics qui comprend l'extension de l'école et la construction de la nouvelle salle communale et les espaces publics afférents, répond à plusieurs de ces domaines.

Les dépenses liées au projet sont les suivantes

Libellé de la dépense	Coût de l'opération H.T
Maîtrise d'œuvre et études	429 660.00€
Travaux	3 080 000.00
Total estimé de l'opération	3 509 660.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Approuve le projet d'investissement

ARTICLE 3 : Sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie

ARTICLE 4 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

5. URBANISME



JUVIGNY

Réf. : CR 2020-09

Permis de Construire :

PC 074 145 20 H 0001 déposé par l'entreprise Masson située route des Bois Enclos pour l'extension d'un bâtiment industriel.

PC 074 145 20 H 0002 déposé par Madame Marie-Sylvie ZINZINDOHOUE-MARSAUDON pour la construction d'un abri voiture au 65, allée des Grivelines.

Déclaration Préalable :

DP 074 145 20 H 0018 déposée par Monsieur Halil KOSAR pour la pose d'un portail et d'une clôture au 730, route de la Plantaz.

DP 074 145 20 H 0019 déposée Par Monsieur Joël TOGNOLI pour une division parcellaire au 436, route de la Plantaz,

DP 074 145 20 H 0020 déposée Monsieur Alain KAING pour une division parcellaire route de la Plantaz,

DP 074 145 20 H 0021 déposée par Madame Marie GOBERT pour la pose d'un portail au 55, allée de l'Orée du Bois,

DP 074 145 20 H 0022 déposée par Monsieur Jean-Michel JACCOUD pour la pose d'un Algeco au 56, route des Curtines.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

Les Curtines

Reste à réaliser :

- La pose de la signalisation horizontale,
- La pose d'un panneau de signalisation sur l'ilot au niveau du carrefour du haut,
- Repositionnement du panneau de signalisation Ville-la-Grand au niveau du carrefour des Curtines/Paconinges pour une meilleure compréhension de la direction donnée.

Réfection de la Pépète au rond-point du chef lieu

Les travaux devraient commencer prochainement.

Fuite toit de l'école.

Une petite fuite a été repérée au niveau du toit à l'occasion de grosses pluies. Les travaux de remplacement des tuiles ont été estimés à environ 40 000 euros. Pour des raisons budgétaires et compte-tenu du caractère non urgent, ces travaux sont mis en attente. Ils seront éventuellement à intégrer dans une réfection générale ultérieure de l'école.

Barrière école

Des barrières ont été posées devant l'entrée de l'école par le service voirie mutualisée. Or, il apparaît qu'elles ne sont pas alignées en hauteur.



JUVIGNY

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Suivi des commissions

Commission finances

-Une prévision budgétaire sur la fin de l'année a été présentée par Rudi Riffart. Pour ne pas connaître de problème de trésorerie, il a été décidé de reporter à l'année prochaine les travaux de revêtement du virage de la Plantaz.

-Un emprunt devra être fait auprès d'un établissement bancaire courant octobre pour financer les travaux des Curtines. Si le montant inscrit au budget 2020 est de 495 000 euros, il s'avère que le montant à emprunter pourrait être revu à la baisse soit 480 000 euros.

Commission Action Sociale

A cause du contexte sanitaire, le repas des aînés ne pourra pas être organisé cette année.

Concernant les rencontres intergénérationnelles, une enquête sera organisée pour évaluer l'accueil qui serait donné à cette proposition.

Un article sera adressé aux aînés sur le prochain Juvigny Info pour maintenir le contact.

Une mobilisation sera faite sur l'évènement Octobre Rose.

Les Virades de l'espoir sont annulées à Sciez. Pour participer à la cause, Cédric COMMARD a décidé de relever le défi de traverser le lac en Kayak.

Les Virades de l'espoir organisées sur l'agglomération devraient se tenir à Vétraz-Monthoux. A ce jour, nous n'avons aucune information sur son maintien.

Participation à la vente des sapins de Noël prévue par Juvigny en Fête.

Commission développement durable

Une présentation a été faite par l'agglomération concernant le fonctionnement d'un composteur, Le premier composteur sera installé pour l'utilisation des habitants des immeubles situés vers l'église.

Commission scolaire

La salle communale est fermée à la location jusqu'à nouvel ordre en fonction des consignes COVID, permettant ainsi au service enfance jeunesse de pouvoir l'utiliser conformément aux règles sanitaires.

A cause du port du masque, les animateurs ne mangent plus avec les enfants mais après le service.

Il a été demandé aux parents de ne plus rentrer dans la salle lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants.

Une dérogation a été accordée pour accueillir une élève dont les parents habitent Saint-Cergues.

Une rencontre avec les parents d'élèves est organisée par le service enfance jeunesse pour faire le bilan du séjour d'été et visionner les photos.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Réf. : CR 2020-09

Conseil Municipal des Elèves

Le prochain conseil se déroulera le 25 septembre. Le projet des Boîtes à Livres sera relancé. Une participation est prévue comme toutes les années à la commémoration du 11 novembre.

Il est demandé à chaque commission de faire remonter les éléments de communication pour fin septembre pour la parution de Juvigny info de novembre.

Les prochaines commissions :

- ven 18/09 - Extension des bâtiments publics
- mer 23/09 - Communication à 19h
- lun 28/09 - Appel d'Offres - Délégation services publics à 16h
- lun 28/09 - Développement durable à 19h
- lun 5/10 - Urbanisme à 19h
- ven 9/10 - Vie scolaire à 19h

8. QUESTIONS DIVERSES

- Formations des élus

Pour cette fin d'année, les demandes de formation seront étudiées au cas par cas. Pour le prochain budget, un plan de formation sera élaboré et un montant dédié défini.

Par ailleurs, tous les conseillers peuvent bénéficier du Droit Individuel à la Formation (DIF) auquel cotisent le maire et les adjoints.

L'agglo organise des formations en interne destinées à tous les élus de l'agglo :

- Mercredi 9 septembre 18h : les compétences d'Annemasse Agglo + équipements et projets + le fonctionnement des instances
- Mardi 22 septembre 18h : les enjeux de la politique de prévention et de gestion des déchets (en prévision du travail sur le projet de territoire des déchets 2020-2030)
- Mercredi 30 septembre 18h : le SCOT et les enjeux d'aménagement du territoire
- Mercredi 7 octobre 18h : les finances/ budgets d'Annemasse Agglo
- Mercredi 21 octobre 18h : la cohésion sociale : au cœur des politique d'Annemasse Agglo
- Mercredi 28 octobre 18h : les enjeux de la politique de protection de l'environnement (mobilité, air, biodiversité, eau...)

- Base de vie

A priori, cet été, la base de vie a été assez calme. Subsistent encore quelques problématiques :



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Réf. : CR 2020-09

- Les enfants commettent quelques chapardages et se permettent d'entrer dans les jardins. Un retour a été fait auprès des animateurs du camps.
- Stationnement des véhicules le long de la route des Bois-Enclos ainsi que sur le petit parking vers le pont. Les véhicules sont régulièrement enlevés engendrant ainsi des coûts de fourrière à la charge de l'agglo.
- Prévoir de mobiliser le nouveau préfet et d'évoquer le sujet lors de la visite du sous-préfet en mairie le 8 octobre prochain.

Le Vide Grenier de septembre est annulé.
Le séjour été d'août avec les ados s'est très bien déroulé.

Prochain conseil : le 13 octobre 2020 à 19h00

Fin du conseil : 23h00

La secrétaire,

Pascale GUIGONNAT

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Sylvain COLLIAT

Raphaël SPINELLI

Emilie CLERC-ROGUET

Cédric COMMARD

Angélique MORAND

Christelle FOREST

Marie-Noëlle SAPIN

Pascale VULLO

Claudette DUBOIS